

# CAP Électricien



Pour en savoir plus,  
flashez moi !



maj 05/01/2026

Le CAP Électricien permet de former des techniciens capables d'effectuer tous les travaux d'installations électriques et de raccordement d'appareils électriques dans toutes les sortes de bâtiments en construction ou en rénovation : logements (immeubles ou pavillons), bureaux, commerces, usines, et tous locaux d'accueil, tels qu'hôpitaux, écoles, lieux de spectacles...

Il exerce son métier dans diverses activités qui sont autant de spécialités : éclairage, confort thermique, réseaux communicants, sécurité, gestion technique des bâtiments.

En se basant sur des plans, l'électricien détermine l'emplacement des éléments de l'installation électrique. Il procède ensuite à la pose des câbles, des tableaux ou des armoires électriques et des prises, et au raccordement de l'installation avec les appareils et le réseau extérieur. Tous les travaux de mises aux normes de sécurité électrique lui incombent également. Sur les chantiers plus complexes, l'électricien se réfère aux schémas de montage et aux plans établis par les techniciens de bureau d'études. Après la mise en service, il est le plus souvent chargé de la maintenance. Les automatismes, la gestion de l'énergie et les nouvelles énergies représentent une évolution du travail de l'électricien.

## OBJECTIFS

Le CAP Électricien se prépare en deux années. Outre l'enseignement général, 17 heures d'enseignement professionnel hebdomadaires permettent d'acquérir les savoirs et compétences nécessaires pour devenir électricien, dans le respect des réglementations en vigueur et de la sécurité :

- Préparer et organiser son travail
- Tracer les cheminements et façonner les supports et canalisation
- Câbler et raccorder les équipements
- Procéder aux contrôles et à la mise en service
- Effectuer les essais
- Maintenir l'installation

12 semaines de périodes de formation en milieu professionnel réparties sur les deux années complètent la formation.

## PRÉREQUIS

- Le CAP Électricien est accessible à toute personne ayant accompli la scolarité menant jusqu'au brevet (relevé de notes exigé).

## MATIÈRES ET HORAIRES

### Enseignement général : 14h / semaine

- |                       |                  |                               |
|-----------------------|------------------|-------------------------------|
| • Français            | • Maths/Sciences | • EPS                         |
| • Histoire-Géographie | • Anglais        | • Accompagnement Personnalisé |
| • EMC                 | • Arts           | • Co-Animation                |

### Enseignement professionnel : 17h / semaine

- |                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| • Atelier                     | • Pose                |
| • Lecture de plans et schémas | • Mise en service ... |

## MODALITÉS PRATIQUES

Durée de la formation  
**2 ans**

Période de formation en milieu professionnel  
**14 semaines sur les 2 ans**

## ET APRÈS ?

- Entrée dans la vie professionnelle
- Poursuite d'étude en niveau supérieur envisageable avec un bon dossier et une motivation certaine :
  - Un Bac Pro Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés en 2 ans, (formation proposée par le Lycée La Salle - Groupe Saint Joseph Troyes)
  - Un Bac Pro Métiers du froid et des énergies renouvelables en 2 ans, (formation proposée par le Lycée La Salle - Groupe Saint Joseph Troyes)

les +

## Du Lycée

Un souci de l'accompagnement de chaque élève

Un lien étroit entre les équipes du lycée professionnel

Poursuite d'étude en bac professionnel proposée au sein de l'établissement

